



# Liberté pour la flottille de la liberté !

Dans cette flottille et grâce à des dizaines de milliers de dons, deux bateaux battent pavillon français, le « Louise Michel » et le « Dignité Karama ».

Le gouvernement israélien veut empêcher la Flottille II de rejoindre Gaza à partir d'Athènes :

- **campagne ignoble de désinformation et de diffamation** relayée en France par les soutiens à l'occupation, à la colonisation, au blocus... Pour eux le blocus n'existe pas !  
Pourquoi alors la flottille ne peut y aller ? Toutes les agences de l'ONU, le CICR, les ONG.. le dénoncent !
  - 61% des habitants de Gaza «en situation d'insécurité alimentaire».
  - activités médicales, éducatives, économiques, agricoles, commerciales... asphyxiées.
  - libre circulation des personnes vers la Cisjordanie , y compris les malades, impossible.

Ce blocus, punition collective contre la population civile de Gaza, est illégal et interdit par le Droit International humanitaire (art. 33 de la 4ème convention de Genève, art 50 du règlement de la Haye,..). Il ne respecte pas la résolution 1860 du Conseil de Sécurité de l'Onu qui « appelle à la fourniture et à la distribution sans entrave dans tout Gaza de l'aide humanitaire, y compris les vivres, le carburant et les traitements médicaux »

- **sabotage illégal de plusieurs navires** dans le port d'Athènes, en territoire étranger.
- **menace d'assaut en mer** comme l'an passé: acte de piraterie dans les eaux internationales contre la Flottille I ( 9 morts, dizaines de blessés, bateaux confisqués...)
- **menaces envers les journalistes**, notamment d'être interdit de séjour en Israël s'ils font leur métier en accompagnant un des bateaux
- **pression sur les autorités grecques** en profitant de leur dépendance avec la crise, pour qu'elles empêchent le départ de la flottille. La Grèce ne doit pas se soumettre aux exigences israéliennes ou américaines, ne doit pas réprimer les participants qui protestent.

**Mais la détermination des participants est entière : la Flottille est décidée à partir pour Gaza.**

Les gouvernements occidentaux doivent stopper leur soutien honteux à cette politique criminelle et doivent mettre fin à l'impunité d'Israël. Le blocus ne doit pas être étendu à l'Europe !

La France et l'Union Européenne doivent prendre toutes les mesures politiques, diplomatiques et militaires pour que cette opération humanitaire et pacifique puisse aller à son terme.

La France doit protéger ses citoyens et les bateaux contre les actes de piraterie israéliennes.

Déclarer être contre le blocus, position officielle de la France, mais ne rien faire pour le briser et empêcher de fait les citoyens, associations ...de faire partir et arriver ces bateaux est inadmissible !

**En soutien : rassemblement Cours des 50 otages (croisée des trams)  
Lundi 4 juillet à 18h (et autres jours si besoin)**

[www.unbateaupourgaza.fr](http://www.unbateaupourgaza.fr)

dons possibles : Mrap 43, bld Magenta 75010 Paris ( chèque : « un bateau pour Gaza »)

Le Collectif 44 « Un bateau pour Gaza » : ADECR, AFPS, Artisans du Monde, Alternatifs44, CCFD-Terre solidaire, Cimade, Comité Palestine Châteaubriant, Europe Ecologie-LesVerts, Génération Palestine44, LDH, MRAP, NPA, Parti de Gauche, PCF, PLGJ, Solidaires, UD CGT, UJFP... **Contact** : [afpsnantes@wanadoo.fr](mailto:afpsnantes@wanadoo.fr)